Séance du 19 octobre 2015

Absent: Mme MARIO Françoise a donné procuration à Monsieur LEDOUX

Secrétaire de séance : M. IMART Jean Luc

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 08 septembre 2015

Le compte-rendu de la séance est lu et approuvé à l'unanimité.

2/ Travaux en cours

Les travaux de sécurisation de la traversée du village ont débuté ils devraient être terminés en fin de semaine prochaine.

La Société VALORIS demande des honoraires complémentaires : 700 € HT.

Compte tenu du devis initial de 5000 € HT comprenant le projet complet, le Conseil Municipal refuse le paiement d'honoraires complémentaires.

Les travaux d'isolation et chauffage de la salle des fêtes et de la Mairie ont commencé.

Mme MAUCORT informe qu'elle a relancé M. PLANCHON pour la réalisation des travaux d'embellissement du village.

Elle présente également un devis pour la fabrication du meuble de la future bibliothèque pour un montant de 634.52 € TTC. Ce devis est accepté.

Certaines personnes ont remarqué que les bancs de l'église étaient attaqués par les charançons, il faudra donc prévoir de les traiter prochainement.

3/ Assainissement Collectif

Jusqu'à présent la station d'épuration était entretenue et gérée par VEOLIA. Le contrat arrive à son terme le 31/12/2015. Nous avons lancé un appel à candidature, à ce jour seul VEOLIA a postulé.

Afin de faire baisser la facture de prestation de VEOLIA, nous avons la possibilité d'assurer nous-même la facturation de l'assainissement. Pour cela le Conseil Municipal doit délibérer et fixer le tarif.

Pour information, à ce jour l'assainissement est facturé comme suit :

- Abonnement: 25.12 € par compteur part VEOLIA X 40 compteurs = 1 004 €

Consommation: 0.28 €/M3 part VEOLIA X 14000 M3 = 3 920 €
Consommation: 0.40 €/M3 part Commune X 14000 M3 = 5 600 €

Il faut également fixer le montant et les modalités de branchement au réseau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, opte pour les tarifs suivants :

- Abonnement : 26 € par compteur

- Consommation : 0.84 € par M3 d'eau consommé

- Le forfait branchement au réseau : 2 000 €, la Comme réalise les travaux jusqu'au droit du terrain.

Monsieur le Maire est chargé de prendre la délibération pour l'application de ces tarifs dès le 1^{er} janvier 2016.

4/ Taxe d'Aménagement

La Taxe d'Aménagement a été fixée à 3 % en 2011.

La Commune a la possibilité de modifier tous les ans le taux de cette taxe.

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier ce taux

5/ Urbanisme

A compter du 1^{er} janvier 2017 les dossiers de permis de construire devront être instruits par la Communauté de Commune qui a créé un « service commun en charge de l'instruction des actes d'urbanisme ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur ce projet.

Le Conseil Municipal accepte d'adhérer au service commune en charge de l'instruction des actes d'urbanisme, sachant que jusqu'au 31 décembre 2016 nos dossiers seront instruits par la DDT de Castres.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la délibération et la convention concernant ce service.

6/ Décision Modificative

Le déficit d'investissement 2014 de 12 308.06 € n'a pas été reporté en 2015.

Il faut donc le faire. Les fonds seront pris de l'opération 152 « travaux maisons lotissement » car les travaux sur le locatif ne peuvent être payés en investissement.

La Décision Modificative est acceptée, Monsieur le Maire est autorisé à signer la délibération

7/ Site Internet

Monsieur SPASKY présente le site et demande que chaque conseiller lui fasse passer une photo d'identité pour que chacun soit identifié.

Le site sera en service très prochainement.

8/Question diverses

- Mme ROUANET présente la prochaine collecte de textile
- La date du repas des ainés est prévu le 12 décembre prochain, Monsieur le Maire propose que les Conseillers participent au repas.
- Le spectacle des enfants est prévu le 19 décembre prochain, la aussi les Conseillers sont invités.
- Il est rappelé les élections régionales les 6 et 13 décembre 2015 le tour de garde sera organisé pour la prochaine réunion du Conseil Municipal qui sera organisé le 12 novembre 2015

La séance est levée à 22 h 15